

Statement by CCLA 9/18/2020 at Montreal Surveillance Tech Moratorium Presser hosted by Councillor Marvin Rotrand and Abdelhaq Sari

The Canadian Civil Liberties Association urges Montréal City council to protect their constituents from identity and personal data theft. Facial fingerprinting by police has been outlawed in many US and European jurisdictions. Montréal has a great opportunity to be a global leader on digital rights. Your elected council should decide if, when, and how any new, invasive surveillance happens in your city.

One of the most important rights of a citizen, to be protected by their state, is the right to be left alone; the right to be a face in the crowd. Facial fingerprinting technology is anathema to that right.

If you are okay with having your new-born fingerprinted at birth, with those prints going into a police database in perpetuity, then you're okay with facial fingerprinting, or facial recognition technology, as it's called. Montreal police may tell themselves it's just about canvassing mug shots, but they know otherwise. The problem is that our personal identity ought to be treated with dignity and privacy in a constitutional democracy. Taking it without our consent or a lawful warrant is the opposite of dignity and privacy and freedom.

The law requires that any search, seizure, dusting, downloading, extraction, collection and storage of biometric data like DNA or fingerprints, requires compliance with laws designed to recognize that biometrics are particularly personal, sensitive information and there must be due process and appropriate safeguards in place to govern their collection. But when it comes to facial biometrics, police around the world pretend that the same safeguards are unnecessary. Why? The answer seems to be variously: ends justified the means, or everyone's doing it, or hey, it saves time. Not compelling reasons to abandon due process or civil liberties.

Outside the justice sector, there are still questions about how private profiteers, governments and public researchers can use your facial fingerprints. Until the legislative procrastination ends, until the necessary legal protections are ready for prime time, it is self-evident that we require a moratorium on the use of facial recognition technology in Montreal. Thank you to Councillor Marvin Rotrand and Abdelhaq Sari, for what your leadership, for what you do for Montrealers, like my daughter and her grandmother. To the SPVM, keep your high-tech fingerprinters off the faces of Montreal.

Michael Bryant is Executive Director of the Canadian Civil Liberties Association and served as Ontario's 35th Attorney General. CCLA fights for the civil liberties, human rights, and democratic freedoms of all people across Canada. Founded in 1964, we are an independent, national, nongovernmental organization, working in the courts, before legislative committees, in the classrooms, and in the streets, protecting the dignity and rights of people in Canada

***Déclaration du CCLA à la conférence de presse de Montréal 9/18/2020 sur
Moratoire sur les technologies de surveillance offert par le conseiller Marvin Rotrand et
Abdelhaq Sari***

L'Association canadienne des libertés civiles exhorte le conseil municipal de Montréal à protéger ses électeurs contre le vol d'identité et le vol de données personnelles. Les empreintes digitales faciales par la police ont été interdites dans de nombreuses juridictions américaines et européennes. Montréal a une excellente occasion d'être un chef de file mondial en matière de droits numériques. Votre conseil élu devrait décider si, quand et comment une nouvelle surveillance envahissante se produit à Montréal.

L'un des droits les plus importants d'un citoyen, d'être protégé par son État, est le droit d'être laissé seul ; le droit d'être un visage dans la foule. La technologie d'empreintes digitales faciales est anathème à cette droite.

Si vous êtes d'accord avec les empreintes digitales de votre nouveau-né à la naissance, si ces empreintes sont entrées dans une base de données de la police à perpétuité, vous êtes d'accord avec les empreintes digitales faciales ou la technologie de reconnaissance faciale, comme on l'appelle trompeuse. La police montréalaise peut se dire qu'il s'agit simplement de faire des coups de tasses, mais elle sait le contraire. Le problème, c'est que notre identité personnelle doit être traitée avec dignité et respect de la vie privée dans une démocratie constitutionnelle. Le faire sans notre consentement ou sans mandat légitime est contraire à la dignité, à la vie privée et à la liberté.

La loi exige que toute fouille, saisie, dépoussiérage, téléchargement, extraction, collecte et stockage de données biométriques, comme l'ADN ou les empreintes digitales, soit conforme aux lois conçues pour reconnaître que la biométrie est particulièrement des renseignements personnels et sensibles, et qu'il doit y avoir une procédure régulière et appropriée des mesures de protection en place pour régir leur collecte. Mais en ce qui concerne la biométrie faciale, les policiers du monde entier prétendent que les mêmes mesures de protection ne sont pas nécessaires. Pourquoi ? La réponse semble être variée : les fins justifiaient les moyens, ou tout le monde le fait, ou bon, ça fait gagner du temps. Il n'y a pas de raisons impérieuses d'abandonner la procédure régulière ou les libertés civiles.

À l'extérieur du secteur de la justice, il reste des questions sur la façon dont les profiteurs privés, les gouvernements et les chercheurs publics peuvent utiliser vos empreintes digitales faciales. Jusqu'à ce que la procrastination législative prenne fin, jusqu'à ce que les protections juridiques nécessaires soient prêtes pour les heures de grande écoute, il est évident que nous avons besoin d'un moratoire sur l'utilisation de la technologie de reconnaissance faciale au Canada. C'est ce que proposent les sénateurs américains de leur gouvernement fédéral. C'est ce dont nous avons besoin au Canada, et tout commence par un chef de file qui va de l'avant.

Michael Bryant est directeur général de l'Association canadienne des libertés civiles. L'ACLIC lutte pour les libertés civiles, les droits de la personne et les libertés démocratiques de tous les Canadiens. Fondée en 1964, nous sommes une organisation indépendante, nationale et non gouvernementale, œuvrant devant les tribunaux, devant les comités législatifs, dans les salles de classe et dans la rue, protégeant la dignité et les droits des personnes au Canada